

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Edmundston estime que les recettes requises par la municipalité sont supérieures au montant des recettes produites par ces taux;

LA PRÉSENTE ATTESTE que la somme de 24,946,917\$ soit le budget total de la municipalité, que la somme de 18,275,704\$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que les taux d'imposition, conformément aux paragraphes 5.01(3) (a) et 5.01(3) (c) de la *Loi sur l'impôt foncier*, soient :

- 1.6150\$ pour la zone de taxation 1 – Edmundston
- 1.3149\$ pour la zone de taxation 2 – St-Jacques
- 1.5688\$ pour la zone de taxation 3 – St-Basile (intérieur)
- 1.5688\$ pour la zone de taxation 3 – St-Basile (extérieur)
- 1.5734\$ pour la zone de taxation 4 – Verret (intérieur)
- 1.5734\$ pour la zone de taxation 4 – Verret (extérieur)
- 1.2608\$ pour la zone de taxation 5 – DSL Madawaska

Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le Ministre des Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et se trouvent dans le territoire de la municipalité d'Edmundston.

Proposée par Ben Beaulieu

Appuyée par Michel Dubé.

Adoptée.

Le Conseiller Marquis questionne certains points concernant le secteur Verret.

FONDS D'UTILITÉ PUBLIQUE EAU ET ÉGOUTS

2010 -002 M. Aldéo Nadeau propose que le Conseil d'Edmundston décide qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la *Loi sur les municipalités*, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour l'année 2010 comprenne des revenus de \$5,609,528 et des dépenses de \$5,609,528 et que \$598.00 soit le tarif annuel sur l'ensemble du territoire.

Appuyée par André Lang.

Adoptée

FONDS D'UTILITÉ PUBLIQUE ÉNERGIE

2010 -003 M. André Lang propose que le Conseil d'Edmundston décide qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la *Loi sur les municipalités*, le budget total de fonctionnement du service d'énergie pour l'année 2010 comprenne des revenus de \$20,068,055 et des dépenses de \$20,068,055.

Appuyée par **Gérald Morneault.**

Adoptée

M. le Maire emet un communiqué de presse expliquant l'adoption du budget.

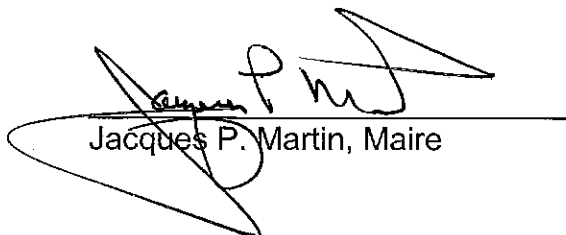
INFORMATION GÉNÉRALE

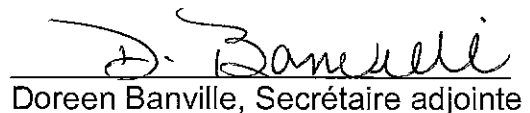
➤ Prochaine réunion ordinaire publique, le mardi, 19 janvier 2010 à 20 h

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Aucune question ou commentaire n'est apporté.

Il y eut ajournement de la réunion proposé par Michel Dubé à 20h44.


Jacques P. Martin, Maire


Doreen Banville, Secrétaire adjointe